

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-sept novembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

DATE DE CONVOCATION
10 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le 21/11/2022
ID : 049-200082550-20221117-DEL_2022_78-DE

Étaient présents : Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Brigitte JUBLAN, Lydie NORMAND, Marie-Noëlle LEGENTIL, Jean-Pierre BARBEAU, Dominique VIEJO, Yann LHUMEAU ; ; Emmanuel BOUTILLIER ; Serge MÉDINA.

Représentés ayant donné pouvoir : Pascale PATEAU, pouvoir donné à Franck POQUIN, Nathalie BENAITEAU, pouvoir donné à Dominique VIEJO ;

Absents : Béatrice VALIN, Laëtitia DETROY HARDY, Pierrick CAPELLE, Mikaël BOISSEAU, Delphine BACHELÉ ;

Secrétaire de séance : Annie-Claude BESSON ;

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIÈRES

Rapporteur : Madame Annie-Claude BESSON, Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines

EXPOSÉ

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. Il dispose également que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Au titre de l'année 2021, il a été procédé aux opérations foncières suivantes :

Désignation	Sect.	Numéro	Adresse	Montant de la cession
Maison d'habitation	AC	281	2-4 route Nationale	280 000,00 €

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce bilan.

La secrétaire de séance

Annie-Claude BESSON



Pour extrait certifié conforme,
le Maire

Franck POQUIN

